

L'information « Jeunesse » : lignes de conduite et tensions des politiques publiques. Le cas de la Belgique francophone

Jean-François GUILLAUME, Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège, Liège, Belgique

Nous envisagerons la situation actuelle des services d'information jeunesse en Belgique francophone au départ d'une recherche menée en 2011 (Lambert P. et Guillaume J.Fr., 2011, *Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles ?*, OEJAJ, Bruxelles) et dans le cadre de laquelle des entretiens approfondis ont été menés auprès de 23 personnes-ressources actives soit dans le secteur de l'information jeunesse proprement dit, soit dans le secteur plus large de l'information et des médias.

Globalement, la mission dévolue aux Centres d'information des jeunes est de « favoriser l'appropriation par les jeunes de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité ». Mais les missions initiales ont été dépassées par le haut (intégration des politiques d'information jeunesse à l'échelle européenne ; nouvelles missions imposées par le législateur : formation citoyenne ; participation des usagers) et bousculées par le bas (nouvelles pratiques d'information et de communication de jeunes).

Actuellement, en Belgique francophone, les services d'information jeunesse ne paraissent pas limiter leurs efforts techniques, technologiques, informatiques et infographiques pour mettre en forme une information accessible aux jeunes. Sites web thématiques et interactifs, « capsules » ou « clips » vidéo et audio, comptes Facebook et Twitter,... : tout semble mis en œuvre par certains des opérateurs du secteur de l'information jeunesse pour toucher leur cible principale.

L'information jeunesse paraît largement tributaire du développement des « nouvelles » technologies de l'information et de la communication : « nouvelles » parce qu'encore récentes mais qui se sont très vite implantées et se sont largement diffusées. Le contenu de l'information jeunesse serait à l'image de la condition de la jeunesse contemporaine : éclatement et diversification des thèmes qui vont au-delà des repères institutionnalisés, nécessité d'une actualisation des contenus très évolutifs, affirmation de nouvelles préoccupations. Tous les points d'information ne délivrent pas toujours tous les types d'information : certains intervenants se sont spécialisés dans un domaine tel que les études et les professions ; d'autres ont une mission plus généraliste. Certains thèmes sont toutefois récurrents : mobilité, dialogue interculturel et tolérance, créativité et initiatives jeunesse-mises en place par des jeunes, prévention des comportements à risque des jeunes, échanges jeunesse, volontariat, participation civile et inclusion sociale des jeunes avec des besoins spéciaux et non favorisés, choix éducatifs, potentiel sur le marché du travail et de l'emploi, métiers, guidance carrière, entrepreneuriat jeunesse, style de vie sain, santé, mise en œuvre d'initiatives jeunesse, intégration sociale, protection de l'environnement, management d'activité, mise en œuvre de projets dans le domaine de la jeunesse, participation des jeunes dans les activités des communautés locales, promotion de différentes communautés ethniques et de leurs cultures, défense des droits des jeunes, sexualité et amour, drogues, médias, sport, logement, hébergement, institutions sociales, vie quotidienne, relations, violence, droits humains, société, loisirs, citoyenneté.

Les modalités de reconnaissance et de subventionnement par les pouvoirs publics ont également suivi les inflexions des modes de gouvernance. L'action publique se joue aujourd'hui à travers un subventionnement fixe (contribution aux charges salariales) complété de subventions accordées sur base d'appels à projets. Et pour les centres locaux, l'exigence de rechercher des subsides complémentaires à travers des actions d'information et de formation. Les centres d'information jeunesse en Communauté française, associations d'origines privées, sont regroupées en trois fédérations : Infor Jeunes (14 centres), le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, 7 centres), le SIEP (Service d'Information sur les Etudes et les Professions, 6 centres), auxquelles il convient de rajouter un centre non fédéré.

« En généralisant : le CIDJ est plus tourné vers la création d'outils pédagogiques et l'animation (dans les écoles, les MJ, les AMO) ; Infor J se consacre plutôt à la création de billets et de fiches d'information et a une spécialisation notamment en matière de loisirs; et le SIEP est plus centré sur les études et professions » (N.A., direction fédération et présidence COIJ).

A l'heure actuelle, le secteur représente 126,15 équivalents temps plein (ETP), répartis de la sorte : 42, 90 ETP chez Infor J, 40 au CIDJ, 35.25 au SIEP, et 8 pour le centre Infor Jeunes non fédéré.

A l'instar des politiques publiques en Belgique, elle est à l'articulation des modèles français et allemand : le premier est caractérisé par une action publique centralisée, et le second repose sur le principe de subsidiarité qui sous-tend la délégation de services publics à des organisations privées à but non lucratif (Jamin et Perrin, 2005, *Les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse au 20^{ème} siècle en Belgique et en Communauté française de Belgique*, OEJAJ, Bruxelles).

En contrepartie de la reconnaissance et du subventionnement des services d'information jeunesse (qui se sont constituées sous le statut d'ASBL et se sont regroupées en fédérations), les pouvoirs publics (dans le cas qui nous concerne, la Communauté française de Belgique récemment devenue « Fédération Wallonie-Bruxelles ») ont imposé de nouvelles missions aux centres d'information jeunesse.

Le Décret du 20/07/2000 « déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations » (M.B. 26/08/2000) fut, aux dires des acteurs concernés, « *une étape super importante pour tout le secteur* » (Antre'Toise, 2008, n°87 : 5).

L'objectif du décret est de « favoriser, et souvent de constater, l'adaptation du secteur, sa professionnalisation, la meilleure définition de ses objectifs et l'évaluation de ses actions. Cependant, les fondements d'une politique d'éducation non formelle de la jeunesse sont confirmés. Cette politique consiste en l'appui à des associations qui mettent en œuvre des méthodes favorisant la construction, par les jeunes eux-mêmes, de leur propre projet de vie, individuellement et collectivement » (Parlement de la Communauté française, doc. Parl., session 1999-2000, exposé des motifs du décret du 20 juillet 2000 n°88 n°1, in Jamin et Perrin, 2005 : 142).

Les modes actuels de reconnaissance et de subventionnement du champ de l'information jeunesse ne sont pas sans soulever des difficultés.

Premièrement, certains dénoncent les disparités entre Infor J et le CIDJ d'un côté, dont les services reposent sur un principe de gratuité pour l'utilisateur, et le SIEP de l'autre, dont certaines des prestations sont payantes. Certains déplorent le « lobbying perpétuel » mis en œuvre par le SIEP pour maintenir « *un régime d'exception* » (VG, DG Culture, N.W, Inspection).

Deuxièmement, les liens de concurrence et la juxtaposition des sphères d'intervention des différents services ne facilitent pas la lisibilité du paysage de l'information jeunesse : « *Il est difficile pour les jeunes de se déplacer dans les centres d'information : peut-être faudrait-il recentrer l'offre? Peut-être qu'il y a pléthore et que c'est difficile pour les jeunes de savoir aussi où aller chercher l'info* » (V.P, La CODE).

Troisièmement, la logique qui sous-tend le soutien apporté à l'initiative privée par la Communauté française en matière de jeunesse est celle d'une « contractualisation » (Guillaume, in Pelleriaux (éd.), 2005 : 86) : « des conditions et des critères sont fixés pour l'obtention des subventions si chère – au double sens du terme – aux associations : élaboration d'un projet pédagogique ; formation initiale et professionnalisation des agents qui y travaillent ; reconnaissance et définition des droits des usagers (...) ; référence à la notion de qualité dans l'accueil ou la prise en charge des usagers » (Ibid.).

En octroyant des subventions sur base de projets qui sont soumis à un processus de sélection et d'évaluation, les pouvoirs publics tendent à exacerber des rapports de concurrence entre les différents

opérateurs. Et ce ne sont pas les deux instances de concertation mises en place dans le secteur d'information jeunesse qui peuvent apporter une réponse satisfaisante.

1°) Commission consultative des Centres et Maisons de Jeunes (CCMCJ)

2°) Comité d'orientation de l'Information Jeunesse (COIJ)

C'est au sein de ce comité d'orientation que les critères d'évaluation des projets sont définis. Les auteurs de projets sont donc amenés à poser les bases de l'évaluation de leurs propres productions...

Selon les acteurs du secteur de l'information jeunesse, peu de réels projets de fond sont discutés au sein du COIJ. Ce dernier a néanmoins réussi à dégager **quatre priorités pour l'information jeunesse** :

1. Cohésion et dynamique du secteur : la visibilité des centres d'information, et la transversalité (partenariats entre CIJ, fédérations, et acteurs extérieurs au secteur) ;
2. Information, Nouvelles Technologies et Médias ;
3. Production et diffusion ;
4. Formation des CRACS.

Seules des propositions situées à un haut niveau de généralité ont pu faire consensus.

Quatrièmement, les acteurs du secteur regrettent que l'activité de production d'informations ne soit pas prise en considération par le décret. Mais cette production d'informations s'avère aujourd'hui plus périlleuse : il s'agit de s'inscrire dans un environnement très concurrentiel et de convaincre le public visé de faire appel aux centres d'information jeunesse.

« Il faut que le secteur ait conscience qu'il n'est pas le seul à informer les jeunes. Ils valident beaucoup mais par exemple, la communication de Dexia est tout autant voire plus efficace. Le secteur a une spécificité mais ils ont cru qu'ils étaient seuls au monde : une ouverture à l'environnement n'est pas présente. Il faut se poser la question : quelles sont les sources d'info ? Ils se bougeront quand ils auront conscience qu'ils ne représentent qu'un quart de pourcent » (N.W., Inspection).

C'est également l'avis d'acteurs du secteur lui-même : *« Les centres se laissent un peu aller, ils ne sont pas assez proactifs, car ils se disent qu'ils sont incontournables alors que l'information jeunesse ce n'est pas que les centres d'information justement. Il y a plein d'organisations qui travaillent avec les jeunes qui donnent de l'information etc. et on doit pouvoir travailler et collaborer avec eux et en même temps garder une place prépondérante » (N.A., direction fédération et présidence COIJ).*

Cinquièmement, une question surgit également sur la nature spécifiquement « jeune » de l'information offerte. Il n'y a pas que les « jeunes » (au sens d'individus toujours soumis à une obligation de formation) qui font appel aux centres d'information jeunesse. Davantage probablement les représentants des institutions d'éducation, voire des professionnels d'organismes publics comme le Forem (insertion des demandeurs d'emploi) qui n'hésitent pas à orienter les usagers vers les services d'information jeunesse lorsqu'il s'agit d'identifier des possibilités de stage ou d'emploi et que le temps manque (ou paraît manquer) à ces professionnels.

Certains de nos interlocuteurs ont souligné le risque d'abandonner la mission initiale et, par conséquence, de perdre sa neutralité et d'instrumentaliser l'information qui ne serait plus source d'émancipation mais réponse conjoncturelle à une injonction institutionnelle. Or l'information jeunesse en Communauté française s'est affirmée comme l'héritière du mouvement de mai 68 : elle s'est constituée dans le courant des années 1970 sur base d'un principe moteur qui érigeait l'information comme une source d'émancipation. Les opérateurs locaux étaient dans un premier temps dispersés, puis ils se sont regroupés en fédérations et se sont progressivement professionnalisés, notamment afin de pouvoir répondre aux demandes du pouvoir subsidiant.

Un bref détour par l'histoire peut éclairer cette volonté d'inscrire l'information jeunesse dans une visée émancipatoire.

1956 : premiers subsides aux maisons de jeunes. Le besoin de formation des animateurs est reconnu.

1969 : création CIDJ en France (à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports)

1970 : arrêté royal sur les centres culturels, placé sous l'égide de l'éducation permanente, qui a pour souci de démocratiser et de décentraliser la culture, et de développer la création locale. L'arrêté place au cœur de son dispositif la fonction d'animation culturelle et le rôle spécifique *d'agent professionnel de médiation culturelle*. Pour la première fois, l'Etat subordonne la reconnaissance d'ASBL culturelles à l'engagement d'animateurs professionnels dont il prend une part de la rétribution à charge. Les animateurs doivent être formés, notamment en psychopédagogie. Les centres se voient confier une mission d'encouragement à la participation et à l'implication citoyenne. Une tonalité plus « politique » est donnée à l'éducation permanente, dans la foulée de mai 68 : il est alors question de conscientisation des jeunes. L'éducation permanente se veut militante. Les missions s'étendent ensuite vers la conception de projets culturels, d'une part, et des tâches de coordination et de gestion des services d'autre part. Le secteur va peu à peu se « professionnaliser ».

1972 : création d'Infor Jeunes. La charte initiale comprend notamment les postulats suivants :

- Infor Jeunes garantit son indépendance complète par rapport à tout groupe, privé ou public : le programme, l'action, le budget, l'organisation, l'information ... sont décidés par un organe au sein duquel aucun groupement n'a la majorité absolue.
- Les instances d'Infor Jeunes sont ouvertes à tout groupement et/ou individu qui adhère à la présente charte.
- Le pluralisme du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale doit être basé, non pas sur un équilibre politique ou philosophique qui reposerait sur la logique des mandats, mais bien sur la capacité d'un individu ou d'un groupe de participer pleinement à l'application de la présente charte.
- La moitié des membres du Conseil d'Administration doivent avoir moins de 35 ans.

1973 : création du SIEP (Service d'Information sur les Etudes et les Professions). Ce service fonctionne d'abord principalement sur appel téléphonique. Reconnu comme Service de Jeunesse en 1974 par la Communauté française, le SIEP est membre fondateur de la C.O.J. (Confédération des Organisations de Jeunesse – indépendante et pluraliste – l'une des confédérations qui constituent le CJEF, Conseil de la Jeunesse d'Expression Française). Le SIEP a pour but de mettre à disposition de tous, toute information sur les études et les professions. Le SIEP documente, informe, conseille toute personne sans discrimination ni censure, sans jugement ni prosélytisme. Le pluralisme de l'information appliqué par le SIEP constitue une des garanties d'une information fiable, exhaustive et complète.

1990 : création du CIDJ : centre d'information et de documentation pour jeunes (membre du réseau socialiste des organisations de jeunesse)

L'émergence de nouveaux enjeux...

A l'échelle européenne, l'accent est mis sur la participation des jeunes.

Dans l'analyse des initiatives prises dans les différents Etats membres de l'Union européenne en matière d'information jeunesse, l'Agence Européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes (ERYICA) souligne les points essentiels d'une information pour les jeunes. On y pointe :

- 1) le potentiel et les ressources que possèdent les jeunes : leur capacité de réaction via des forums sur les portails, de réaliser des émissions radio ou de rédiger des articles de magazines. Ils peuvent aussi travailler dans les centres d'information ou participer à la diffusion de celle-ci en distribuant des prospectus, ou en servant de relais vers d'autres jeunes ;
- 2) l'idée d'une participation des jeunes à l'élaboration de l'information, et on cite l'exemple de certains pays (Estonie, Belgique-Flandre, Finlande, Allemagne, Grèce, Lettonie) où l'on procède par des focus groups, des forums où leurs demandes sont analysées et servent de base à la confection des brochures ;
- 3) la capacité des jeunes à gérer des organisations susceptibles de fournir de l'information aux jeunes, dans une logique d'apprentissage « peer-to-peer ». Le rapport du colloque Conseil de l'Europe/ERYICA souligne à ce propos que les jeunes « se transforment en créateurs et en distributeurs actifs de leurs propres informations » (Conseil de l'Europe/ERYICA, 2007: 18) ;
- 4) la tendance à surestimer l'importance des applications Web 2.0 : « les TIC continuent d'être utilisés principalement pour des pratiques dans lesquelles les jeunes sont déjà engagés » (Ibid.).

Il en va de même dans les institutions encadrées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles : dans les centres d'information jeunesse, tout comme dans les maisons de jeunes et les auberges de jeunesse, la participation des jeunes est une condition d'obtention de l'agrément et des subventions.

Mais comment traduire cet idéal de participation ?

Selon les professionnels que nous avons rencontrés, il s'agirait d'éviter de verser dans une « participation à tout prix ».

Ce préambule posé, plusieurs traductions peuvent être identifiées. *Premièrement*, la participation se traduit par la composition des conseils d'administration qui doivent comporter en permanence au moins un tiers de personnes de moins de 26 ans. *Deuxièmement*, donner la parole aux jeunes et leur demander ce qu'ils veulent vraiment. Cela oblige donc à questionner les formats actuels qui seraient plus proches des préoccupations du monde adulte ; c'est la vision « adulte » de la jeunesse qui s'imposerait. On peut en effet constater que les thèmes de l'insertion professionnelle, du lien entre formation et emploi restent dominants mais trouvent d'autres supports. *Troisièmement*, « associer » les jeunes à la production de l'information. Ce qui permet d'être en accord avec les principes d'octroi des subventions mais qui se heurte à un obstacle réel : le statut de mineur des « jeunes » en regard de la loi qui limite l'accès aux tâches de publication et de diffusion. Il s'agirait ici de trouver un équilibre entre accompagnement du jeune et apprentissage des responsabilités individuelles. *Quatrièmement*, investir l'échelon local. Ainsi, les lignes conductrices émanant des pouvoirs publics tendent à souligner l'importance de l'échelon local ou du « bassin de vie ».

« C'est vrai que le local est important, les points relais permettent d'avoir l'information dans une MJ, dans une bibliothèque, etc. mais si c'est mal fait ça ne sert à rien. Si dans le point relais il n'y a personne, ou si la personne est très peu formée, quel est le sens de tout ça ? » (N.A., direction fédération et présidence COIJ).

Cinquièmement, aller chercher les jeunes là où ils se trouvent. Ce qui implique une réorientation des missions initiales. D'abord écouter et consulter les jeunes ? Et non plus les informer ? Faire remonter la parole des jeunes aux pouvoirs publics ? Qui faut-il informer en définitive ?

Cette démarche soulève la question de la proximité des professionnels à l'égard des publics visés. Avant, considère-t-on, c'était un jeune qui renseignait d'autres jeunes. Aujourd'hui, le public « jeune » s'est segmenté : le jeune issu de l'immigration est la figure emblématique de cette fragmentation de la jeunesse contemporaine, sur la base de variables ethniques, religieuses, résidentielles, scolaires, etc. Cette proximité avec des publics diversifiés soulève la question de la neutralité qui constituait l'un des principes fondateurs des services d'information jeunesse.

« Ils ne demandent pas simplement une information technique, ils demandent le conseil de quelqu'un qui y va avec son cœur, qui investit sa personne, sa déontologie, son système de valeurs à lui pour donner un conseil... Il faut peut-être accepter d'aller jusque-là. Alors que d'autres disent : « Non, il faut être tout à fait en retrait par rapport au système de valeurs sinon on n'est plus dans le pluraliste ». Je crois qu'on peut quand même être attaché à ses valeurs, les ramener dans la mesure où ce sont des valeurs partageables, pas des valeurs qui divisent » (Responsable d'un Centre J).

Dans les représentations des professionnels, une figure émerge : celle de la personne de confiance, celle qui serait capable de retisser les liens entre les institutions et les jeunes, ou entre les professionnels et les jeunes, celle qui serait capable d'écouter et de conseiller...

Les professionnels se seraient-ils coupés à ce point des jeunes dont ils étaient jadis si proches ? Peut-être est-ce faute d'un consensus autour de la norme de référence qui organisera la rencontre de ces jeunes saisis « dans leur milieu de vie ». Faut-il partir de leurs attentes ? De leurs aspirations ? De leurs intérêts ? De leurs désirs ? A titre d'exemple, on considérera que si les informations n'intéressent pas les jeunes, ils vont avoir tendance à ne pas y prêter attention : « Ils y ont accès mais il y a un manque de volonté. Ils s'en foutent, ne s'y intéressent pas car cela ne rencontre pas leurs centres d'intérêts ou parce qu'ils ne la comprennent pas ». Au contraire, des informations relatives aux sorties de la région, ou aux « barrages de police, ça ils les ont ! » (Animateur, AMO).

En rencontrant les jeunes dans leur milieu de vie, entend-on affiner la présentation des informations disponibles, ou mettre en œuvre des stratégies d'accrochage ? Il semble bien que les jeunes qui se rendent dans un centre d'information consultent après avoir déjà cherché de l'info via Internet, notamment. Mais on sait aussi que tous les jeunes n'ont pas tous un accès aisé à certaines informations et qu'il est fort probable que les usages du web sont socialement marqués.

Au-delà du problème de « traduction » des informations existantes et de recherche des informations manquantes, un problème majeur subsiste lorsque l'on prend pour point de départ les intérêts, les attentes ou les désirs des jeunes. A force de se centrer sur ce que « veulent » les jeunes, sur ce qui les intéresse, sur ce qu'ils désirent, on finit par renvoyer les jeunes à leurs propres interrogations. C'est en quelque sorte à eux de se tirer d'affaire, de savoir « ce qu'ils veulent » ou « ce qu'ils attendent ».

Il est plus complexe, pour les opérateurs du secteur de l'information jeunesse, d'identifier les besoins des différents publics auxquels ils entendent s'adresser ou capter... A l'image des conditions de vie de publics de plus en plus bigarrés et segmentés, mais qui ont en commun une même culture technologique qui favorise l'immédiateté dans les échanges, dans la publication ou la publicité des informations. La rubrique « News » est d'ailleurs l'une des composantes incontournables des sites web qui se veulent interactifs...

Dans les pratiques des services d'information de jeunesse, la prise en considération des besoins resterait à l'état latent ou serait sous-jacente à la mission de « conseil » associée au travail d'accueil ou de permanence. Les travailleurs du secteur s'accordent sur l'importance d'écouter celui qui vient se renseigner pour déceler ce qui le préoccupe.

Toutefois, il s'agirait de passer des besoins individuels à l'identification d'enjeux collectifs. Et dans ce cadre, il pourrait être pertinent de prêter une attention accrue aux demandes « marginales ». Pourquoi ? Soit parce qu'elles annoncent des évolutions qui s'étendront à des groupes plus larges ; soit parce qu'elles attestent de l'existence de milieux confrontés à des difficultés ponctuelles ; soit parce qu'elles dévoilent des pratiques novatrices ou expérimentales, contraintes ou choisies, des jeunes générations en Fédération Wallonie Bruxelles.

A titre d'exemple, une initiative prise par un service d'informations jeunesse visant à élaborer une banque de données en matière de stage et intitulée « 1stage.be ». Il s'agit ici de prendre en compte une demande individuelle : trouver un stage parce que l'école fréquentée le demande au jeune étudiant. Il s'agit également de répondre à un enjeu collectif : réconcilier les différentes formes et les différents lieux d'apprentissage,

rapprocher l'école et le monde du travail. L'initiative « 1stage.be » trouverait sa plus-value dans sa fonction d'interface entre un stagiaire et deux opérateurs. Il ne s'agirait pas seulement de fournir une information mais de favoriser la rencontre entre les parties contractantes. Car si la recherche d'un stage est l'affaire du stagiaire et si l'opérateur de formation n'intervient pas dans ce processus (si ce n'est au terme du stage pour recueillir l'avis du professionnel qui a « encadré » ou plus vraisemblablement qui a accueilli le stagiaire), l'écart subsiste entre la formation « théorique » et la formation « pratique ». Et le versant pratique, s'il est sous-traité, reste une sorte d'appendice au système scolaire. Le défi collectif est donc de mieux articuler formation théorique et expérimentation pratique d'un métier dans certaines filières de formation.

Mais en face de la participation, se dresse un autre impératif : celui de tisser des relations de partenariat avec les autres intervenants dans le secteur jeunesse.

Et à ce moment, le prix d'entrée est plus élevé, à la fois pour les professionnels du secteur (en raison du surcroît de travail que cela génère) et pour les jeunes usagers (qui seraient amenés à intégrer des réseaux de professionnels...). Un risque supplémentaire est également pointé : le renforcement du « maillage social » contribue à poser les bases d'un contrôle accru sur certains groupes sociaux plus exposés.

Cela étant, sans accord sur les finalités à atteindre, le travail en réseau n'a guère de pertinence. C'est une bien piètre consolation que d'en arriver à se dire, après avoir constaté la maigreur des résultats atteints, que l'essentiel est acquis : on a appris à se connaître, on a appris à travailler ensemble.

Les intervenants du secteur que nous avons rencontrés partageaient un même désarroi : quelle société voulons-nous pour les jeunes générations ? « *Emploi, planète, manque de projet des sociétés. On ne sait pas où on va. Ce n'est pas facile pour les jeunes de s'y retrouver (...)* On entend beaucoup de personnes, dont des professionnels qui travaillent avec des jeunes, qui disent : « *Je ne voudrais pas être jeune aujourd'hui* ». *C'est interpellant* » (Coordinateur, Service Droit des Jeunes).

Dans le même ordre d'idées, une information n'est pertinente que parce qu'elle suppose une intentionnalité : l'information est requise pour éclairer un choix, pour résoudre un problème – et de préférence, un problème collectif puisqu'il s'agit de former des CRACS (citoyens réflexifs actifs critiques et solidaires).

Entre les idéaux de participation des jeunes et de travail en réseau, se glisse une « nouvelle » nécessité : la « didactisation » de l'information.

Dans le cadre d'une mission d'éducation à une citoyenneté active, l'intervention des services d'information jeunesse ne peut pas se limiter à donner des réponses « toutes faites » mais devrait soutenir, estiment nos interlocuteurs, des besoins d'information associés à un engagement collectif, un travail de mobilisation collective autour d'un problème qui transcende les intérêts particularistes ou individuels, l'apprentissage d'aptitudes réflexives et méthodologiques dans la recherche d'informations.

On voit donc émerger une autre sphère pour les services d'information jeunesse, mais qu'il ne s'agirait pas de cantonner au domaine d'une éducation aux médias. Il s'agit bien plus de renouveler un idéal d'émancipation à travers la prise en considération des besoins de formation des jeunes générations.

Nos interlocuteurs tirent à boulets rouges sur l'institution scolaire... Cible idéale, parce qu'elle n'a pas su évoluer, changer ses habitudes de travail : l'éducation aux médias y est pensée comme une matière « à part », à côté des disciplines scolaires. L'enjeu est probablement aujourd'hui de vaincre les oppositions radicales entre les savoirs scolaires ou scolarisés et les informations accessibles à moindre coût sur le Net. Bien souvent, face aux défis des sociétés de l'information, l'École prend l'apparence d'une forteresse assiégée où l'on renforce les murailles en les relevant ou les épaississant, en fermant les portes ou en limitant le droit d'entrée. Parfois, on tente bien une incursion en territoire ennemi, mais ces tentatives sont maladroites et prennent l'allure de « coups pour rien » ou de bérézina retentissante...

L'apprentissage des bons usages de la recherche d'informations doit être inscrit au cœur même des pratiques éducatives quotidiennes. C'est là une condition essentielle pour passer de l'autonomie à l'indépendance. La

réponse ne saurait être exclusivement technologique. L'introduction dans les classes d'un tableau interactif numérique n'a guère d'incidence sur l'émancipation réflexive des jeunes générations si elle ne se double pas d'une interrogation radicale sur les modèles institutionnalisés de l'apprentissage qui cantonne l'élève au rang de copiste ou d'auditeur faussement passionné.

Les services d'information jeunesse ne devraient donc pas combler les déficits de la principale institution scolaire. Si l'on entend établir les bases d'un partenariat entre institutions de socialisation, ils auraient pour mission essentielle d'injecter dans les écoles – qui restent quoi que l'on dise un passage obligé pour tous les jeunes de nos sociétés contemporaines – leurs connaissances méthodologiques des pratiques d'information et surtout, les problèmes individuels qui leur sont soumis et les défis collectifs qu'ils sous-tendent.